

ARRETE n° 2021-01

INTERDICTION DE STATIONNER

Et RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Masny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et la réglementation en vigueur en la matière,

Considérant qu'il convient de prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité de la circulation et de prévenir les accidents, en raison des travaux effectués par l'Entreprise AXIONE, 75 allée de Suède – 62 223 FEUCHY, pour des travaux de création d'infrastructures TELECOM – Réseau Très Haut Débit 59-62 (chantier mobile), dans toutes les rues de Masny 59176, du 14 Janvier au 31 Décembre 2021.

ARRÊTE

- Article 1 :** L'entreprise AXIONE sera chargée des travaux de déploiement de la Fibre Optique pour le compte du Syndicat Mixte 59/62 (chantier mobile).
- Article 2 :** Toutes les rues de MASNY sont concernées.
- Article 3 :** Des panneaux signalant les travaux seront apposés par l'Entreprise AXIONE, 75 allée de Suède – 62 223 FEUCHY, chargée du chantier.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :
- à la Subdivision Départementale d'Orchies,
 - à la Direction Départementale de la Sécurité Publique,
 - à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
 - à la Direction des Transports Départementaux,
 - au Service Régional des Transports de la D.R.E Nord Pas de Calais,
 - au Syndicat des Transporteurs de Wasquehal,
 - à la Direction des Transports Scolaires,

Fait à Masny, le 12 Janvier 2021

Le Maire, Lionel FONTAINE

